

lorsque, le 21 mars 1858, il fut nommé conseiller à la Cour d'appel. C'est en cette qualité qu'il fut atteint par la limite d'âge, le 15 novembre 1868. Il reprit ensuite sa place au barreau, dont il devint le doyen après la mort de l'illustre Raikem.

De l'avis des plus hautes autorités, Joseph Cloës fut un type accompli de magistrat par sa dignité, son intelligence, son ardeur au travail, et surtout par une science juridique profonde, qui donna aux décisions rendues sous sa présidence une valeur incontestée.

Dès l'année 1844, il fut désigné comme membre de la Commission chargée d'examiner les statuts de la Caisse de pension des veuves et orphelins des membres de l'Ordre judiciaire.

En 1849, il est appelé à siéger à la Commission chargée de préparer la révision de la législation sur la saisie immobilière.

Il ne se confina pas dans la carrière judiciaire. Il fit partie du Conseil provincial, était membre de la Commission des sépultures, président du jury du graduat en lettres et en philosophie, président du conseil de fabrique de l'église Saint-Denis.

L'accomplissement consciencieux des devoirs inhérents à ces diverses fonctions ne l'empêcha pas de publier de nombreux articles et ouvrages de droit, dont certains sont encore estimés à l'heure actuelle, comme le *Commentaire de la loi du 25 mars 1841 sur la compétence en matière civile*, le *Traité des hypothèques*, malheureusement resté inachevé.

Mais son œuvre principale fut la fondation, en juillet 1852, en collaboration avec le conseiller Bonjean, de la revue juridique *Jurisprudence des tribunaux de première instance*, mieux connue et appréciée dans le monde judiciaire sous le nom de « Cloës et Bonjean ». Jusque-là on ne possédait, dans ce domaine, que la *Pasicrisie*, qui reproduisait les décisions des Cours de cassation et d'appel.

L'initiative de Cloës et Bonjean comblait une véritable lacune en éten-

dant ce domaine aux tribunaux de première instance et de simple police.

Au seuil de la vieillesse, ils eurent le bonheur d'associer à la direction de la revue le jeune Édouard Cloës, qui devait en assumer la continuation pendant un quart de siècle encore.

Joseph Cloës compte aussi parmi les fondateurs et collaborateurs de la *Revue de l'Administration et du Droit administratif*, ainsi que du *Mémorial belge des Conseils de Fabrique*.

C'est lui, enfin, qui s'occupait de la partie juridique du *Journal historique et littéraire* de Kersten.

Joseph Caveller.

Archives de famille. — Picard et Larcier
Bibliographie du Droit belge.

CLOQUET (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, né à Feluy le 10 janvier 1849, décédé le 11 janvier 1920.

Après de très brillantes études d'humanités classiques et une année d'études complémentaires scientifiques au collège communal de Nivelles, il se classa premier, en 1866, à l'examen d'admission à l'École normale des sciences de Gand, aujourd'hui disparue, qui forma tant de brillants pédagogues dans le passé.

Il ne s'engagea cependant pas dans la voie de la science pure et passa presque aussitôt aux Écoles spéciales du Génie civil de Gand, où il obtint, en 1872, le diplôme légal d'ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

Il débuta en 1872, au titre de sous-ingénieur, à l'Administration des ponts et chaussées.

Les rapports qu'il avait eus à Gand, pendant son séjour à l'Université, avec le baron Jean de Béthune avaient éveillé en lui la curiosité pour l'archéologie et le goût de l'art. Peu après il se lia avec MM. Jules et Henri Desclée, propriétaires de la maison d'éditions artistiques du même nom, dont il allait devenir un des principaux animateurs.

Louis Cloquet sollicita sa démission honorable à l'Administration des ponts

et chaussées et l'obtint le 30 novembre 1874.

Son activité artistique ne l'empêcha pas d'être le réalisateur de travaux très importants, notamment la restauration (totale ou partielle) de la Cathédrale, de Saint-Jacques et de plusieurs autres églises de Tournai, des restaurations des églises d'Antoing, de Baudour, de Péruwelz, de Feluy, la construction et l'agrandissement de nombreux châteaux ou d'habitations privées.

Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement lui ait offert la chaire de professeur d'architecture devenue vacante aux Écoles spéciales du Génie civil de Gand, par suite de l'admission à l'éméritat du professeur Adolphe Pauli.

Louis Cloquet fut nommé d'emblée professeur extraordinaire, par arrêté royal du 3 novembre 1890. Il professa les cours d'Éléments d'architecture civile et d'Histoire de l'architecture, et dirigea les travaux d'application.

C'est alors que commence pour Louis Cloquet une belle carrière qu'il conçut comme un apostolat.

En 1898, le Ministre de l'instruction publique compléta le programme de l'enseignement de l'architecture et confia à Louis Cloquet les cours de Composition architecturale et de Pratique architecturale.

Un arrêté royal du 21 décembre 1911 le chargea du cours de Perspective pittoresque à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers.

Le professeur Louis Cloquet parvint à mener de front la double tâche que lui imposait son enseignement et la construction de nombreux édifices qui vinrent enrichir le patrimoine artistique de la nation.

Parmi ces réalisations, on peut citer hors pair l'étude artistique du pont Saint-Michel et de ses abords, en vue de l'aménagement de la « Cuve de Gand », ainsi que la restauration des Abbayes d'Aulne et d'Orval.

Il publia aussi d'importants ouvrages artistiques, iconographiques, didactiques et des monographies, parmi

lesquels il convient de citer son *Traité classique d'architecture* en cinq volumes in-8°, comportant 2465 pages abondamment illustrées, et il collabora en outre à de nombreuses publications périodiques.

Il était également membre de nombreux conseils, comités, sociétés, académies, commissions, etc., se rapportant à son art et à l'exercice de sa profession.

Les qualités humaines de Louis Cloquet étaient à la hauteur de ses mérites intellectuels, artistiques et professionnels. Sa vie tout entière témoigna de la bonté de son cœur et de l'ardeur de ses convictions. La guerre devait rendre manifeste la ferveur de son patriotisme. Il en fut la victime.

Malgré l'occupation de la ville de Gand par l'ennemi, il engagea ses deux plus jeunes fils à s'évader, pour aller combattre sous les ordres de leur Roi.

Les inquiétudes paternelles, les soucis patriotiques, les tracasseries que lui firent subir les Allemands ne réussirent pas à ébranler sa fermeté.

Cependant, ayant été chassé de sa demeure, en 1916, il fut forcé de s'installer dans des conditions si pitoyables que sa bibliothèque, ses documents, ses manuscrits durent être dispersés dans diverses maisons amies.

Le laborieux emploi qu'il avait fait jusqu'alors de ses loisirs forcés dut être suspendu et, cette fois, sa santé, qui avait résisté jusque-là aux épreuves morales et matérielles, se trouva compromise.

Néanmoins, aussitôt la patrie délivrée, il se remit courageusement à la tâche.

Mais une maladie sournoise, aggravée par deux années de vie tourmentée, fit vers la fin de 1919 d'effrayants progrès.

La mort qu'il vit venir avec calme et fermeté le frappa en plein travail. Il venait d'achever une histoire de l'Architecture funéraire et mettait la dernière main à sa grande *Histoire de l'Architecture de Belgique*.

La perte fut grande non seulement pour ses proches et ses amis, mais aussi pour son pays, car Louis Cloquet fut un éducateur et un animateur incomparable.

Richard Campus.

D'après les publications de Louis Cloquet :

Les cathédrales du monde catholique, 3 vol. gr. in-8°, 400 pp., Lille-Bruges, Desclée, 1910-1913.

Traité d'iconographie chrétienne, in-8°, 400 pp., Lille-Bruges, Desclée, 1891.

Tournai et Tournaisis (collection des Guides belges), in-12, 500 pp., Bruges, Desclée, 1883.

Études sur l'art à Tournai et les anciens artistes de cette ville (avec la collaboration du baron A. de la Grange), 2 vol. in-8°, 416 et 462 pp., Tournai, Casterman, 1888.

Monographie de l'église de Saint-Jacques à Tournai, in-8°, 407 pp., Bruges, Desclée, 1881.

Traité d'architecture, 5 vol. in-8° de 412, 548, 400, 672 et 618 pp., Paris, Béranger, 1893-1901.

Les principes du beau en architecture, in-8°, 32 pp., Bruges, Desclée, 1894.

Essai de classification et d'appréciation des formes architectoniques, broch. in-8°, 44 pp., Bruxelles, Polleunis, 1896.

La maison ancienne en Belgique, in-8°, 107 pp., Gand, Van Dooselaere, 1907.

L'emploi du béton armé en architecture, in-8°, 16 pp., Louvain, Wouters-Ickx.

Tracts artistiques. I. L'art monumental des Égyptiens et des Assyriens, in-8°, 100 pp.

Tracts artistiques. II. L'art monumental des Indous et des Perses, in-8°, 100 pp.

Tracts artistiques. III. L'art monumental des Grecs, in-8°, 100 pp.

Tracts artistiques. IV. L'art monumental des Romains, in-8°, 106 pp.

Monographie de l'abbaye d'Aulne, in-4°, 20 pp., Bruges, Desclée, 1898.

La construction des villes, in-8°, 42 pp., Mons, Dequesne, 1904.

Traité de perspective pittoresque. I. Perspective du trait; II. Perspective de la couleur; III. Perspective du relief, 3 vol. in-8°, 500 pp., Paris, Laurens, 1912-1913.

Les artistes wallons, in-8°, 210 pp., Bruxelles, Van Oest, 1913.

L'architecture civile en Belgique, in-fol., 25 pp. et 80 pl., Bruxelles, Van Oest, 1913.

Lexique des termes architectoniques, in-12, 166 pp., Bruges, Desclée, 1905.

Archives de l'Association des Ingénieurs issus de l'Université de Gand.

CLOSSET (Léon-Dieudonné-Marie-Stanislas DE), philologue, né à Liège, le 18 novembre 1827, décédé en cette ville, le 31 août 1866. Il fit, au Collège

Saint-Servais et à l'Université de Liège, des études particulièrement brillantes et obtint, le 18 mai 1849, le diplôme de docteur en philosophie et lettres. L'année précédente, il avait été couronné au concours universitaire de philosophie, après y avoir présenté un mémoire sur l'*Historiographie romaine avant le siècle d'Auguste*. Ce travail, bien composé et bien écrit et qui témoignait de beaucoup d'érudition, parut dans les *Annales des universités* (t. VI, p. 387-396).

Au cours de la visite que le roi Léopold I^{er} rendit à la ville de Liège, le 9 juin 1849, Closset fut appelé à le haranguer au nom de la jeunesse universitaire. Il le fit de façon si heureuse que le Souverain n'oublia plus le jeune orateur et qu'il s'intéressa vivement à son avenir.

Dès le 18 août suivant, Closset fut nommé agrégé à la Faculté de philosophie et chargé d'y enseigner les antiquités grecques et romaines. Mieux encore : à partir de 1851, le roi lui confia pendant quatre ans l'éducation scientifique des princes royaux, puis, pendant deux ans, l'éducation de la princesse Charlotte. L. de Closset s'acquitta de cette mission aussi flatteuse que délicate à l'entière satisfaction de notre souverain et de ses élèves, qui ne lui ménagèrent point les témoignages de leur reconnaissance.

En 1856, Closset revint à Liège. Nommé professeur extraordinaire à l'Université, promu à l'ordinariat en 1862, il y occupa avec beaucoup de zèle et de compétence la chaire de philologie grecque et latine. Il enseigna également à l'École normale des humanités.

Un brillant avenir s'ouvrait devant lui, quand il fut foudroyé par le choléra, à l'âge de 38 ans. L. de Closset, qui avait succédé, en ordre principal, à J.-H. Bormans, fut remplacé par Joseph Delbœuf.

Alphonse Roersch.

A. Troisfontaines, *Eloge funèbre de L. de Closset*, dans *Revue de l'Instr. publ. en Belg.*, nouv. série, t. IX, 1866, p. 417-430. — A. Le Roy, *L'Université de Liège*, 1869, col. 139-141.